

Attestation d'études donnant droit à l'achat d'un AG jeune pour étudiants 25–30* ans pour l'année 2019.

Si vous étudiez auprès de l'école supérieure mentionnée ci-dessous et avez entre 25 et 30 ans, vous êtes en droit d'acheter un AG jeune pour étudiants 25–30 ans. Pour ce faire, il vous faut une attestation d'études de votre école supérieure. Cette attestation ne doit pas avoir plus de 30 jours et doit être complétée, signée et cachetée par votre école supérieure. Sur présentation de ce document, vous pouvez commander votre AG jeune pour étudiants 25–30 ans dans n'importe quel point de vente des transports publics. Vous pouvez également envoyer cette attestation accompagnée d'un bon de commande AG dûment complété à l'adresse ci-dessous.

Important: Seules des attestations intégralement complétées avec signature et cachet originaux peuvent être acceptées. Si des indications manquent ou sont incorrectes, nous exigerons une nouvelle attestation (l'attestation incomplète ne sera pas retournée)!

*jusqu'à la date anniversaire de leurs 30 ans

La Conférence suisse des Ecoles Supérieures ES et l'école supérieure soussignée attestent que la personne mentionnée ci-dessous est immatriculée dans une filière de l'école supérieure, reconnue par la Confédération.

Prénom

Nom

Date de naissance

Adresse

NPA/localité

Appellation complète et localisation de l'école supérieure

Abréviation de l'école supérieure

Filière reconnue par la Confédération

Pour la Conférence des Ecoles Supérieures ES

Peter Berger

Président



Pour l'école supérieure

Date

Timbre et signature

La communication de fausses informations est répréhensible. Toute infraction à la loi fera l'objet d'un dépôt de plainte.

Contact Center CFF

Case postale, 3900 Brigue, téléphone 0848 44 66 88

ag@cff.ch, cff.ch/ag

